

Le ministère de l'agriculture Américain exige que les certificats d'import NOP soient demandés par l'exportateur **avant l'exportation** des produits agricoles biologiques concernés vers les États-Unis.

Les certificats d'import NOP (NOPIC) doivent être générés électroniquement par l'organisme certificateur de l'exportateur dans la base de données Américaine nommée 'Organic INTEGRITY' pour toute marchandise **importée aux États-Unis** qui est représentée, vendue, commercialisée ou étiquetée comme biologique, quelle que soit sa valeur ou sa taille, **à partir du 19 mars 2024**.

Vous pouvez envoyer votre demande pour plusieurs produits à expédier à un même importateur américain ; cependant, un seul NOPIC sera délivré **par produit** et peut être accordé pour une période définie couvrant **une ou plusieurs expéditions**. Veuillez toujours faire votre demande en tenant compte de la **période de validité définie par Ecocert** pour votre opération.

**Merci d'envoyer votre demande de NOPIC à ECOCERT au moins 3 jours ouvrés** avant que les produits ne quittent le pays d'export en respectant la **procédure ci-dessous**. Si cette procédure n'est pas respectée, vous vous exposez au risque qu'Ecocert refuse de générer le NOPIC requis pour le dédouanement des marchandises en tant que produits biologiques sur le marché américain.

## 1 Envoi de la demande de NOP IC à ECOCERT par mail à [export@ecocert.com](mailto:export@ecocert.com)

Au plus tôt et **au moins 3 jours ouvrés** avant que l'envoi ne quitte le pays d'export :

→ *Bien indiquer la date estimée (au plus tôt) de départ prévu*

Envoi du "**Formulaire de demande de NOPIC**" dûment rempli



Envoyez une copie des documents justificatifs suivants correspondant à votre 1ère exportation :

- **Facture(s) commerciale(s)**
- **Liste de colisage** le cas échéant
- **Garanties fournisseur(s)** pour chaque produit acheté : facture d'achat et certificat de conformité
- Si applicable et si disponible avant départ : **Certificat phytosanitaire**
- Si disponible avant départ : **document de transport original** - sinon : Draft ou confirmation de réservation
- **Pour les vins exportés via l'équivalence UE/USA** : **Attestation d'équivalence** de l'exportateur et du producteur (si différent), résultats d'**analyses, validation d'étiquettes** (hors vrac).

## 2 Revue de la demande

Ecocert vérifie la cohérence et la conformité de vos documents d'export, votre traçabilité et les quantités déclarées. Si votre dossier est incomplet ou erroné, vous prenez le risque d'allonger les délais de traitement.

## 3 Emission du NOPIC par ECOCERT sur la base de données Organic INTEGRITY

1 NOPIC par produit sera généré électroniquement par Ecocert sur la base de données américaine Organic INTEGRITY. Ecocert vous transmettra ensuite le(s) NOPIC publié(s).

## 4 Envoi du document de transport final de votre 1er export

**+ tout autre document manquant le cas échéant.**

Le plus tôt possible, et dans tous les cas avant dédouanement. Le NOPIC pourra être annulé si le document n'est pas fourni dans les temps ou n'est pas conforme.

## 5 Envoyez le NOPIC à l'importateur aux États-Unis par email.

L'importateur devra déclarer le numéro NOPIC associé à chaque produit importé aux États-Unis sur le portail américain de déclaration douanière (ACE).

